

## DELIBERATION CFVU-159-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 08 décembre 2023**

**Objet de la délibération : Convention LLSH – LMU – UN – Enfance Jeunesse**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 décembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 20 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 20/12/2023**

**CONVENTION DE FORMATION  
RELATIVE AU MASTER ETUDES SUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE**

**Entre**

L' Université d'Angers  
Dont le siège est situé 40, rue de Rennes, 49035 Angers,  
Représenté par son président, Christian Roblédo  
Ci-après désignée par « UA »

**Et**

Le Mans Université,  
Dont le siège est situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9,  
Représenté par son président Pascal Leroux,  
Ci-après désignée par « Le Mans U. »

**Et**

L' Université de Nantes  
Dont le siège est situé 1, quai Tourville, BP 13522, 44035 Nantes Cedex 1,  
Représenté par sa Présidente, Carine Bernault,  
Ci-après désignée par « U. Nantes »

Ci-après dénommé(es) ensemble les « établissements partenaires » ,

## **Préambule**

### **Titre 1 – Objet de la convention et périmètre**

Article 1 : Objet de la convention

Article 2 : Périmètre

Article 3 : Organisation et gestion des enseignements

### **Titre 2 - Pilotage de la formation**

Article 4 : Le conseil de perfectionnement de la mention

Article 5 : Le comité de pilotage

Article 6 : Le responsable de mention

Article 7 : Les responsables des blocs de compétences

### **Titre 3 – Modalités de fonctionnement relatives à la scolarité des usagers**

Article 8 : Modalités d'admission des usagers

Article 9 : Inscription des usagers

Article 10 : Droits et devoirs des usagers

Article 11 : Accès au système d'information et aux services usagers

### **Titre 4 : Diplomation**

Article 12 : Les jurys

Article 13 : Délivrance du diplôme

### **Titre 5 – Dispositions financières**

Article 14 : Gestion des moyens

### **Titre 6 : Communication, publicité**

Article 15 : Communication interne à la formation

Article 16 : Communication et publicité

### **Titre 7 : Durée, modification et dénonciation de la convention ; règlements des différends**

Article 17 : Durée de la convention

Article 18 : Modification de la convention

Article 19 : Dénonciation de la convention

Article 20 : Règlement des différends

Article 21 : Intégralité de la convention

**VU** le code l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7 ;

**VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

**VU** l'arrêté d'accréditation de l'UA en date du 20 juillet 2022

**VU** l'arrêté d'accréditation de LMU en date du 20 juillet 2022

## Préambule

Le programme de recherche pluridisciplinaire EnJeu[x] - Enfance & Jeunesse, financé par la Région Pays-de-la-Loire et porté par l'Université d'Angers avec les Universités du Mans et de Nantes, a entre 2015 et 2022 développé la recherche et la formation dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. En 2022, le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse a pris la suite du programme de recherche sous la forme d'un consortium entre les trois universités d'Angers, du Mans et de Nantes. Il est considéré aujourd'hui par le secteur de l'enfance-jeunesse comme un pôle d'expertise sur les questions d'enfance-jeunesse en sciences humaines et sociales et en santé.

Le travail d'audit réalisé par le cabinet CMI et les nombreux contacts développés avec les professionnel·es du secteur ont mis en lumière un manque de formation pluridisciplinaire de niveau Master sur l'enfance et la jeunesse à l'échelle nationale, c'est-à-dire une formation qui permette aux étudiant·es d'acquérir les compétences favorisant la prise en compte globale des questions liées aux enfants et aux jeunes. Les formations actuellement existantes sont segmentées par disciplines académiques, par secteurs d'activités ou propres à un champ de compétences en particulier (par exemple les formations des branches professionnelles ALISFA et ECLAT qui forment les professionnel·les de l'animation (BPJEPS, DESJEPS), de l'action sociale (éducateur spécialisé, assistant social) ou de la petite enfance (éducateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture).

Le benchmark réalisé a répertorié les masters pluridisciplinaires sur l'enfance et la jeunesse existant en Europe parmi lesquels se distinguent : « Childhood and Youth Studies », Université de Sussex ; « Children, Youth and International Development », Université de Londres, « Childhood Studies - At the institution », Edinburgh ; « Child Studies », Linköping (Suède). En France, il n'existe aucune formation pluridisciplinaire de ce type au niveau master.

Les contacts entretenus depuis 2019 avec les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions et les associations du secteur ont montré leurs attentes et la nécessité de proposer une formation de ce type et à ce niveau en France.

Le master mention « Etudes sur l'enfance et la jeunesse » construit par les enseignant·es-chercheur·es et les professionnel·les dans le cadre d'EnJeuX répond aux attentes du secteur. Par exemple, la dimension pluridisciplinaire (voire interdisciplinaire sur certains éléments de la formation) est fondamentale et attendue des professionnel·es qui souhaitent recruter des personnes capables d'appréhender les grandes questions qui se posent aujourd'hui sur la place des enfants dans notre société. Les titulaires de ce master auront les compétences pour occuper des postes à responsabilité, d'encadrement, de pilotage et de conception de projets et de structures.

Par ailleurs, le continuum master-doctorat permettra d'attirer d'excellents étudiants français et étrangers se destinant à la recherche. La dimension internationale du master « Études sur l'enfance et la jeunesse » est essentielle car celui-ci vise, aussi, à former des professionnel·les ayant vocation à travailler dans des institutions supranationales. Ce master dispensé en français attirera à l'international des étudiants francophones.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

## **Titre 1 – Objet de la convention et périmètre**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la mise en œuvre de la co-accréditation entre l'Université d'Angers et Le Mans Université, ainsi que du partenariat avec l'Université de Nantes pour délivrer le diplôme de master mention "Etudes sur l'enfance et la jeunesse" rattaché aux domaines Sciences Humaines et Sociales ; Arts, Lettres et Langues ; Droit, Economie et Gestion.

### **Article 2 : Périmètre**

Le contexte, les objectifs et les modalités générales de la formation qui fait l'objet de la présente convention et qui a été accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont décrits notamment dans la fiche projet d'accréditation, déposée par l'Université d'Angers, au nom de tous les partenaires. Cette fiche figure en annexe 1.

La formation de master mention « Etudes sur l'enfance et la jeunesse » ne comporte pas de parcours.

Toute modification de la mention accréditée impliquera la concertation et la validation de tous les signataires de la convention par voie d'avenant.

### **Article 3 : Organisation et gestion des enseignements**

La formation est organisée et assurée en blocs de compétences.

La maquette des enseignements en termes de blocs de compétences et la répartition des heures assurées par chaque établissement, sont précisées en annexe 2 de la présente convention.

## **Titre 2 – Pilotage de la formation**

Le fonctionnement de la mention est organisé sur la base :

- d'une équipe pédagogique ;
- d'un conseil de perfectionnement ;
- d'un comité de pilotage ;
- d'un-e responsable de mention ;
- de responsables de blocs
- d'un-e référent-e du master auprès de Le Mans Université (UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines)

## **Article 4 : Le conseil de perfectionnement de la mention**

Il est constitué du·de la responsable de la mention, des responsables des blocs de compétences et de représentant·es des milieux socio-professionnels de l'enfance et de la jeunesse, d'étudiant·es et d'enseignant·es de la mention.

La liste des membres du conseil est établie par le·la responsable de la mention assisté·e des responsables de blocs de compétences. Elle est soumise aux établissements partenaires qui la valident. Le·la président·e du conseil de perfectionnement est élu·e en son sein pour la durée de la convention. En cas de démission, une nouvelle élection a lieu.

Le conseil de perfectionnement favorise le dialogue entre l'équipe pédagogique, les étudiant·es et les représentant·es du monde socioprofessionnel. Il éclaire les objectifs de la formation, contribue à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement, afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité.

Il se réunit au moins une fois par an, particulièrement pour analyser le bilan de l'année universitaire écoulée, et rédige un compte rendu transmis aux établissements.

## **Article 5 : Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage comprend le·la responsable de mention, qui l'anime, les responsables des blocs de compétences de la formation et le·la référent·e auprès de Le Mans Université.

Le comité de pilotage a pour mission la coordination fonctionnelle des ressources et des services support impliqués par la formation dans les établissements partenaires. Il est chargé :

- de veiller à la cohérence des modalités d'admission des usager·es ;
- de coordonner l'utilisation des moyens spécifiques alloués à la formation par les établissements partenaires et de veiller à leur mutualisation ;
- de veiller à la cohérence des tarifs d'inscription hors formation initiale ;
- d'harmoniser les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes ;
- de s'assurer de l'égalité de traitement (accès à l'information, etc.) pour tous les usager·es.

Il se réunit au moins une fois par semestre. Ses relevés de conclusion sont soumis aux établissements.

## **Article 6 : Le·la responsable de mention**

Les établissements partenaires nomment un·e responsable de mention, sur proposition de l'équipe pédagogique. En cas de révocation, celle-ci est validée conjointement par les établissements partenaires. Il est convenu que le·la responsable de mention est un·e enseignant·e-chercheur·e de l'Université d'Angers.

Il·elle anime le comité de pilotage et est le·la correspondant·e de l'ensemble de la formation auprès des chef·fes des établissements partenaires.

## **Article 7 : Les responsables des blocs de compétences**

Les établissements concernés nomment un·e responsable par bloc de compétence, sur proposition de l'équipe pédagogique dudit bloc. Il·elle est un·e enseignant·e soit de l'Université d'Angers, soit de Le Mans Université. Tous les blocs de compétences ne peuvent pas être sous la responsabilité d'enseignant·es d'une même université. Le référentiel de compétences figure en annexe 3.

Le·la responsable de bloc est l'interlocuteur·rice privilégié·e du·de la responsable de mention et est chargé·e notamment de :

- L'animation de l'équipe pédagogique du bloc ;
- L'organisation pédagogique du bloc ;
- La réalisation des évaluations des enseignements ;
- La transmission des informations au·à la responsable de mention (effectifs, notes, etc).

## **Article 8 : Le·la référent·e du master auprès de Le Mans Université**

Le Mans Université nomme un·e référent·e du master désigné·e parmi les enseignant·es de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines. Ce·cette référent·e est l'interlocuteur·trice de Le Mans Université pour l'ensemble des questions relatives au master. Le·la responsable de la mention est consulté·e avant la nomination de ce·cette référent·e.

Il·elle est membre du comité de pilotage, du jury et de la commission d'admission de la formation.

## **Titre 3 – Modalités de fonctionnement relatives à la scolarité des usager·es**

### **Article 9 : modalités d'admission des usager·es**

Une commission d'admission des usager·es est désignée chaque année universitaire d'un accord commun entre les trois universités.

Elle se compose du·de la responsable de la mention, des responsables des blocs de compétences, du·de la référent·e du master de Le Mans Université et de trois membres de l'équipe pédagogique, issus des trois universités partenaires. Des représentant·es des milieux socio-professionnels concernés peuvent être invité·es aux travaux de la commission.

L'Université d'Angers est déclarée comme établissement organisant le recrutement dans le cadre de la plateforme nationale de candidature en master. À ce titre, elle centralise les capacités d'accueil des autres universités et les critères d'examen des vœux. Elle se charge également de traiter les dossiers de candidature en vue de la préparation de la commission d'admission. L'Université d'Angers se charge de déverser les résultats d'admission sur la plateforme.

L'Université d'Angers peut organiser un recrutement complémentaire en M2, après avis des établissements partenaires.

Le comité de pilotage veille à la cohérence des modalités et des pratiques d'admission au sein de la mention.

## **Article 10 : Inscription des usager-e-s**

L'ensemble des étudiant-es admis-es sont administrativement inscrit-es et s'acquittent des droits d'inscriptions auprès de l'Université d'Angers. Les étudiant-es sont également inscrit-es, sans frais d'inscription supplémentaire, auprès de Le Mans Université.

Les étudiant-es inscrit-es en formation initiale s'acquittent des droits de scolarité prévus par arrêté interministériel pour l'inscription à un diplôme national de master.

Les étudiant-es inscrit-es en formation continue s'acquittent des tarifs fixés chaque année par le CA de l'Université d'Angers.

L'Université d'Angers (UFR LLSH – Secrétariat du Master Etudes sur l'enfance et la jeunesse) transmet chaque année pour le 31 octobre, la liste nominative des étudiant-es à Le Mans Université (UFR LLSH – Secrétariat du Master Etudes sur l'enfance et la jeunesse), accompagnée des renseignements nécessaires à leur inscription administrative secondaire (INE, CVEC, etc.).

L'Université d'Angers (UFR LLSH – Secrétariat du Master Etudes sur l'enfance et la jeunesse) assure la collecte des notes, participe à l'organisation des examens, organise les jurys, fournit les relevés de notes et de résultats des jurys d'année à Le Mans Université (UFR LLSH – Secrétariat du Master Etudes sur l'enfance et la jeunesse).

## **Article 11 : Droits et devoirs des usager-es**

Pour les situations liées aux publics spécifiques, les décisions d'aménagement d'études sont prises par l'Université d'Angers conformément à ses règles internes. L'existence d'un aménagement d'études est signalée, pour information, à l'établissement d'inscription secondaire de l'étudiant-e.

Les usager-es se conforment au règlement intérieur et/ou règlement des études, y compris le règlement des examens, des établissements dans lequel ils/elles se rendent physiquement pour leur formation. Les usager-es sont informé-es, au plus tard dans le premier mois de la formation, du règlement des examens qui est appliqué à leur formation. Les usager-es relèvent de la commission de discipline de l'établissement d'inscription principale, y compris lorsque les faits se sont produits dans un autre établissement. Dans ce cas, une coopération entre établissements est mise en œuvre.

## **Article 12 : Accès au système d'information et aux services pour les usager-es**

### **12-1 : Système d'information**



Chaque établissement partenaire de la co-accréditation autorise, suivant les règles qui lui sont propres, l'accès des usager-es à son système d'information, de façon à garantir une égalité dans la diffusion de la documentation pédagogique, aux informations de gestion et d'organisation de la formation et aux ressources documentaires numériques de la formation.

Le master étant proposé en enseignement à distance et en présentiel, les ressources nécessaires aux étudiant-es sont centralisées sur la plateforme de l'Université d'Angers (Moodle). L'Université d'Angers s'engage à permettre l'accès de tous les étudiant-es de la formation à cette plateforme et à fournir les accès nécessaires aux enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es des établissements partenaires pour assurer leurs enseignements.

#### **12-2 : Accès aux services pour les usager-es**

Les services de médecine préventive, du SUIO-IP, des SCD, etc., de l'Université d'Angers et de Le Mans Université, sous réserve d'éventuels accords existants entre établissements, sont accessibles aux usager-es de la formation.

L'accès aux activités sportives est du ressort de chaque SUAPS ou service des sports quand ils existent, et entraîne la perception éventuelle d'une somme correspondant à l'inscription aux activités sportives telle que définie par le CA de l'établissement concerné.

Les usager-es de la formation n'ont pas accès aux services proposés à Nantes et dans ses antennes par Nantes Université.

## **Titre 4 – Diplomation**

### **Article 13 : Les jurys**

Tous les ans, il est constitué deux jurys :

- un jury de M1 ;
- un jury de M2 et de diplôme.

Une commission ad hoc peut être constituée par bloc de compétences de M1 et/ou de M2 ; son rôle est de préparer les délibérations du jury.

La composition des jurys est arrêtée annuellement par l'Université d'Angers. Chaque jury est présidé par un-e enseignant-e de l'Université d'Angers et comprend au moins deux membres issu-es de chacun des établissements partenaires.

### **Article 14 : Délivrance du diplôme**

Le diplôme est établi sous le sceau de l'Université d'Angers et celui de Le Mans Université. Il est signé par le chef de ces deux établissements. Le modèle de diplôme est conforme aux

dispositions édictées par la circulaire du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, relative à la délivrance des diplômes nationaux. Il comporte l'indication des deux établissements co-accrédités.

L'Université d'Angers délivre le diplôme accompagné du supplément au diplôme, prévu à l'article D. 123-13 du code de l'éducation.

## **Titre 5 – Dispositions financières**

### **Article 15 : Gestion des moyens**

L'Université d'Angers assumant la gestion et la coordination de cette formation, elle conserve les droits universitaires perçus pour couvrir les frais liés aux personnels administratifs en charge de la gestion administrative, aux personnels financiers en charge de la gestion financière et aux ingénieurs pédagogiques en charge de l'accompagnement pédagogique et technique (Moodle notamment).

La totalité des droits FC perçus par l'Université d'Angers donne lieu à reversement selon les modalités suivantes :

- La somme de 1 000 € correspondant à l'organisation de la journée de rentrée est conservée par l'Université d'Angers qui se charge chaque année de l'organisation de cette journée.
- Le reste des recettes est ensuite reversé aux établissements partenaires au prorata des heures d'enseignement effectivement assurées par chaque établissement, c'est-à-dire selon la clé de répartition figurant dans l'annexe 2.

Le montant des droits FC perçus servant de base au calcul des reversements sera celui des droits réellement perçus par l'Université d'Angers au 15 septembre de l'année n+1.

Un bilan sera adressé à chaque partenaire par l'Université d'Angers début octobre de chaque année.

Chaque établissement partenaire prend en charge les frais de déplacement, hébergement et restauration de ses personnels.

Chaque établissement partenaire a la charge du paiement des heures qui lui sont attribuées dans l'annexe 2.

Lors des semaines de regroupement correspondant aux enseignements en présentiel, les frais de déplacement, hébergement et restauration des étudiants ne sont pas pris en charge par les établissements partenaires.

## **Titre 6 – Communication, publicité**

### **Article 16 : Communication interne à la formation**

Les partenaires s'engagent à s'échanger les informations relatives à la formation susmentionnée et nécessaires à la conduite de leurs activités et à l'édition de leur rapport d'activités.

### **Article 17 : Communication et publicité**

Les partenaires s'engagent à faire figurer sur toutes leurs communications concernant cette formation la mention du partenariat, et utilisent, après information préalable, leurs logos respectifs dans le respect des chartes graphiques de chacun.

## **Titre 7 - Durée, modification et dénonciation de la convention ; règlements des différends**

### **Article 18 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour la durée de l'accréditation.

Elle se termine à l'issue de l'année universitaire 2027-2028.

### **Article 19 : Modification de la convention**

Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier la présente convention par avenant, dans le respect de son objet et de son équilibre général. Celui-ci ne peut entrer en vigueur s'il n'a pas été signé par tous les partenaires.

### **Article 20 : Dénonciation de la convention**

Les parties sont libres de dénoncer la présente convention moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1<sup>er</sup> juin aux établissements partenaires, pour une résiliation effective à la rentrée universitaire suivante.

### **Article 21 : Règlement des différends**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif dans le ressort duquel a légalement son siège pourra être saisi.

### **Article 22 : Intégralité de la convention**

Les annexes listées ci-dessous sont parties intégrantes de la présente convention.

- Annexe 1 : Fiche AOF ;
- Annexe 2 : Maquette de la formation ; répartition des enseignements entre établissements ;
- Annexe 3 : Référentiel de compétences de la formation.



## Annexe 1 – Fiche projet d'accréditation

La formation	
Intitulé ( <i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation en cours</i> ) :	Etudes sur l'enfance et la jeunesse NB : Mention spécifique Voir fiche RNCP jointe
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Master
Origine de la formation ( <i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i> ) :	Création ex-nihilo Ce master mention spécifique « Etudes sur l'enfance et la jeunesse » vise à dispenser une formation pluridisciplinaire de haut niveau. Plusieurs masters de ce type existent en Europe, aucun en France,
Champ de formations ( <i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i> ) :	SHS
Etablissements ( <i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i> ) :	Université d'Angers Le Mans Université
Parcours ( <i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i> ) :	Pas de parcours. En M2 choix optionnel « Pratiques professionnelles », ou « Recherche » lié, notamment, au projet PIA4 INTEGRAAL de la ComUE Angers-Le Mans)
Lieux de la formation ( <i>préciser le cas échéant les délocalisations</i> ) :	Angers, Le Mans
Modalités d'enseignement ( <i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; à distance, etc.</i> ) :	Formation initiale et formation continue Formation hybride : distanciel et présentiel
Volume horaire de la formation ( <i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i> ) :	350 h/an Cible 2026 : 20 % des enseignements disponibles en anglais
Effectifs attendus :	30 en M1 30 en M2
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Université de Nantes
Accords internationaux particuliers :	Non
Conventionnement avec une institution privée française :	Non
On trouvera ici : - soit les éléments supplémentaires permettant d'apprécier les évolutions et/ou améliorations par rapport à la précédente période lors d'un renouvellement, notamment les éléments en réponse aux recommandations de l'évaluation Hcéres du bilan	

- soit **les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...)**.

#### Les enjeux sociétaux de l'enfance et de la jeunesse :

Les questions actuellement si prégnantes de la citoyenneté, de l'environnement, du développement durable ou de l'inclusion sont fortement liées à la place et rôle des enfants et des jeunes dans notre société.

Les politiques « petite enfance », « enfance » et « jeunesse », traversent l'ensemble des actions publiques menées par les collectivités. Les enjeux liés à l'enfance-jeunesse ne se limitent pas seulement aux modes de garde, aux loisirs et à l'animation, on les retrouve également dans les grandes questions sociétales, l'éducation bien sûr, l'aménagement du territoire, les équipements, les transports, le tourisme, le santé, le culture et la participation à la vie de la cité.

Les évolutions démographiques, économiques, sanitaires, politiques et sociales influent sur les conditions de vie des enfants et des jeunes ce qui implique des adaptations constantes. Le contexte pandémique actuel ne fait que renforcer les risques et les enjeux.

- ⇒ Pour y répondre, le secteur et plus globalement la société a besoin de professionnel.le.s compétent.e.s ayant une vision globale de ce qui touche aux enjeux de l'enfance-jeunesse.

#### Une dynamique en marche

Le programme de recherche pluridisciplinaire EnJeu[x] - Enfance & Jeunesse, financé par la Région Pays-de-la-Loire et porté par l'Université d'Angers avec les Universités du Mans et de Nantes, a depuis 2015 développé la recherche et la formation dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. Il est considéré aujourd'hui par les divers partenaires comme un lieu d'expertise sur ces sujets en sciences humaines et sociales.

Plus de 1 500 publications scientifiques ont démontré l'importance de la recherche afin d'améliorer le bien-être des enfants et des jeunes. Les quelque 200 événements organisés ont permis une diffusion des résultats de la recherche dans la société. Sept Diplômes d'Université ont été créés depuis 2015 dans les trois universités ligériennes. Ils ont tous rencontré leur public car ils répondent aux besoins des professionnels du secteur.

En 2021-2022 sont lancées trois chaires EnJeu[x] à Angers, Le Mans et Nantes qui constitueront un ancrage recherche/formation fort, en lien avec les laboratoires dont l'enfance et la jeunesse constituent des spécialités de recherche : UMR TEMOS (UA-LMU), 3L.AM (UA-LMU), UMR ESO (UA-LMU), CliPsy (UA), CREN (UN-LMU), LPPL (UA-UN),

#### Vers une nouvelle offre de formation

La mise en œuvre d'EnJeu[x] a permis de mettre en lumière un manque de formation pluridisciplinaire de niveau Master à l'échelle nationale, c'est-à-dire une formation qui permette aux étudiants d'acquérir les compétences favorisant la prise en compte globale des questions liées aux enfants et aux jeunes. Les formations actuellement existantes sont segmentées par disciplines académiques, par secteurs d'activités ou propres à un champ de compétences en particulier (par exemple les formations des branches professionnelles ALISFA et ECLAT qui forment les professionnel.le.s de l'animation (BPJEPS, DESJEPS), de l'action sociale (Educateur spécialisé, assistant social) ou de la petite enfance (Educateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture).

Le travail de benchmark réalisé a permis de repérer les masters pluridisciplinaires sur l'enfance et la jeunesse existant en Europe parmi lesquels se distinguent : « Childhood and Youth Studies », Université de Sussex ; « Children, Youth and International Development », Université de Londres, « Childhood Studies - At the institution », Edinburgh ; « Child Studies », Linköping (Suède). En France, il n'existe aucune formation de ce type au niveau master.

- ⇒ La création d'une mention spécifique permettra le développement d'une formation pluridisciplinaire attendue par le secteur professionnel et nécessaire dans le domaine de la recherche.
- ⇒ Plusieurs autres Universités seraient susceptibles de construire des masters sous une mention « Etudes sur l'enfance et la jeunesse » qui pourrait donc à terme devenir générique

#### La nécessité de la pluridisciplinarité et de l'ouverture internationale

La dimension pluridisciplinaire (voire interdisciplinaire sur certains éléments de la formation) est fondamentale et attendue des professionnels qui souhaitent recruter des personnes capables

d'appréhender les grandes questions qui se posent aujourd'hui. Les titulaires de ce master auront les compétences pour occuper des postes à responsabilité, d'encadrement, de pilotage et de conception de projets et de structures.

Les rencontres organisées depuis 2019 avec les collectivités territoriales, les entreprises, les institutions et les associations du secteur ont montré leurs attentes et la nécessité de proposer une formation de ce type en France.

La dimension internationale du master « Études sur l'enfance et la jeunesse » est essentielle car il vise, aussi, à former des professionnel.le.s pour des institutions supranationales. Aucune formation identique n'existe en France, ce master en français attirera à l'international des étudiants francophones. En même temps, la ComUE Angers-Le Mans a lancé la construction d'un graduate program « Child and Youth studies » dont le master constituera la première brique, avec des enseignements en anglais (cible 2026 = 20 %). Le continuum master-doctorat permettra d'attirer d'excellents étudiants français et étrangers se destinant à la recherche.

### Carrières

Le master « Études sur l'enfance et la jeunesse » vise à former :

- des cadres ayant une vision globale des enjeux du champ de l'enfance jeunesse (éducation populaire, ONG, services sociaux, collectivités locales, etc.) ;
- des personnes en capacité d'innover dans le domaine de l'enfance ;
- des profils « recherche » capables de rayonner à l'échelle nationale et internationale avec des recherches en SHS d'excellence reconnues comme telles.
- des diplômés capables de se préparer au mieux aux concours de la fonction publique du secteur enfance-jeunesse

### Caractéristique des emplois

Secteurs d'activité

- Administration publique
- Services de santé humaine et action sociale
- Enseignement
- Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- Protection de l'enfance

Types d'emplois accessibles

- Responsable d'un service territorial de l'enfance et/ou de la jeunesse
- Responsable sectoriel / sectorielle de la fonction publique en enfance/jeunesse
- Chargé / Chargée de projet et de développement territorial de l'enfance et/ou de la jeunesse
- Chef de service socioéducatif
- Responsable d'association à caractère social
- Coordonnateur / Coordonnatrice de service d'action sociale
- Coordonnateur / coordonnatrice enfance jeunesse éducation
- Directeur ou directrice enfance-jeunesse-éducation
- Cadre responsable de formations et d'organisations éducatives et sociales pour des publics à besoin spécifique
- Directeur / Directrice de maison des jeunes et de la culture

Et aussi : poursuite d'étude en doctorat en SHS, notamment mention « Child Studies » ou assimilée

### Volume et dynamique de l'emploi, besoins en compétences

Selon la Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation de Pôle emploi, le nombre d'emplois dans le secteur de l'action sociale ne cessera d'augmenter dans les prochaines années. Un million quatre cents mille personnes exercent déjà dans ce secteur. La région Pays-de-la-Loire a identifié les métiers socio-éducatifs, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle comme des métiers à fortes perspectives d'emploi.

Une partie des métiers de l'action sociale (éducateurs, moniteurs-éducateurs, éducateurs de jeunes enfants, directeurs de crèche) sont des métiers très réglementés qui nécessitent une formation ou des diplômes spécifiques. Ils ne sont pas la cible du master « Études sur l'enfance et la jeunesse ».

Le master Etudes sur l'enfance et la jeunesse a des liens avec la branche professionnelle ALISFA qui est la branche des Acteurs du Lien social et Familial, aujourd'hui composée de centres sociaux et

socioculturels, d'établissements d'accueil de jeunes enfants et d'associations de développement social local. Avec plusieurs domaines de certification tels que l'animation, la petite enfance et l'accompagnement social. Néanmoins, ces certifications forment à des métiers très spécifiques comme auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, éducatrice/teur spécialisé.e, assistant.e de service social, directrice/teur d'accueil de loisirs. Le futur master a aussi des liens avec la branche professionnelle ECLAT des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires. Fin 2021, 69 % des structures de cette branche assurent des activités culturelles scolaires et périscolaires. Elles regroupent principalement des professionnel.le.s de l'animation périscolaire, de l'encadrement d'activités physiques, artistiques, culturelles ou des temps « hors classe » des enfants et des jeunes (cantine, garderie...).

Ces débouchés ne correspondent pas à ceux d'une formation de niveau master « Etudes sur l'enfance et la jeunesse ». De même, le master ne concurrence pas les certifications enregistrées au RNCP qui garantissent la compétence pour encadrer les activités physiques et sportives, comme le DEJEPS par exemple. Le Master Etudes sur l'enfance et la jeunesse vise à développer des compétences transversales aux métiers qui touchent le domaine de l'enfance-jeunesse. Il vise à former, aussi en FI qu'en FC, des cadres généralistes de l'enfance-jeunesse, qui aient une approche et une vision globale de l'enfance-jeunesse, des environnements dans lesquels évoluent les enfants et les jeunes, des divers enjeux, et non spécialisés dans un champ spécifique ou une thématique liée à l'action sociale, à l'enseignement ou l'animation, dont les métiers sont déjà couverts par des diplômes et certifications existantes.

Les deux échanges collectifs (9 octobre 2020, 19 février 2021) puis l'enquête pour identifier les besoins en FC (janvier 2022) menés avec des professionnels du secteur afin de cerner leurs attentes et leurs besoins ont amplement démontré cette attente du secteur. Des responsables de collectivités territoriales (villes et départements), des acteurs associatifs et socio-économiques (UNICEF France, MGEN, fédération des centres sociaux et socioculturels...), des acteurs des sports et des loisirs (VVL, UNAT...), de l'éducation spécialisée et de la protection judiciaire de la jeunesse, ont confirmé la difficulté de recruter des personnes ayant des compétences/connaissances globales sur l'enfance et la jeunesse. Ils/elles ont fait remonter la nécessité d'avoir des professionnel.le.s formé.e.s aux réalités psychologiques, sociologiques, historiques, juridiques de l'enfance et de la jeunesse de façon globale. Ce groupe de professionnels suit la construction du master et est régulièrement consulté lors des points d'étape.

#### Prise en compte des évolutions réglementaires, techniques et technologiques

Les enseignant.e.s-chercheur.se.s des universités d'Angers, du Mans et de Nantes engagé.e.s dans le consortium EnJeu[x] sont à la pointe des évolutions inhérentes au secteur de l'enfance et de la jeunesse. Leurs recherches irrigueront les enseignements.

L'adossement recherche à des laboratoires dont l'enfance et la jeunesse constituent des spécialités de recherche est assuré : CREN, LPPL, ClPsy, ESO, 3L.AM, TEMOS.

#### Ancrage régional et national

Le programme EnJeu[x] constitue un ancrage régional très fort. En quelques années, il a structuré le champ de l'enfance et la jeunesse au niveau des universités ligériennes. Il a permis de tisser des liens pérennes avec les différents acteurs d'un secteur très large, sur le territoire régional mais également national, comprenant : des entreprises (cluster Nova Child), des collectivités territoriales (villes et départements), des associations (UNICEF France, MGEN, fédération des centres sociaux et socioculturels...), des sports et des loisirs (VVL, UNAT...), de l'éducation spécialisée et de la protection judiciaire de la jeunesse. Autant de professionnels impliqués dans la réflexion et la construction du master « Études sur l'enfance et la jeunesse ».

#### Noyau de l'équipe pédagogique : (section CNU entre parenthèses)

- Université d'Angers, UFR LLSH : Christine Gaux (16), Claudine Combier (16), Aubeline Vinay (16), Arnaud Roy (16), Céline Lancelot (16), Yves Denéchère (22), David Niget (22), Eric Pierre (22), Carole Avignon (21), Patrice Marcilloux (21-22), Nadja Maillard (7), Delphine Guedat (7)...

- Université d'Angers, UFR DEG, UFR IAE, UFR ESTHUA, UFR Santé : Bérangère Taxil (2), Gaëlle Pantin-Sohier (6), Fanny Thomas (6), Laurence Moisy (23), Mickaël Dinomais (49)...

- Le Mans Université : Nathalie Prince (9), Florence Lacroix (70), Isabelle Audras (7), Sophie Soccard (11), Juliette Morice (17), Omar Zanna (19), Angelina Etienne (19), Patricia Lojkine (9)...



- Université de Nantes (établissement partenaire) : Edwige Chirouter (17), Fabien Bacro (16), Emmanuelle Toussaint (70), Jacques-Henri Guignard (16), Cendrine Mercier (70)...
- Des professionnels du secteur intégrés dans la formation et l'équipe pédagogique, notamment des professionnels de structures avec lesquelles des collaborations sont fortes et qui ont participé à la réflexion sur cette formation (AFALAC, UNICEF France, élu.e.s locaux, Nova CHILD, les FRANCAS)

Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif :

Sans objet

# Annexe 2 – Maquette de la formation et répartition des heures par université

## 2.1 Maquette de la formation

M1 :

Intitulés	Nature	CODE CNU	Participe aux charges O/N	Nbre d'heures					Total Heures/ étudiant	ECTS	Coef	MCC session 1		MCC session 2		Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)	
				CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso				Assidu		Assidu			
				Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé				Nature épreuve + (coefficient)	Durée	Nature épreuve + (coefficient)	Durée		Report O/N
<b>Développer l'agentivité des enfants et des jeunes</b>	BDC		N	30,0	54,0	0,0	0,0	0,0	84,0	10							
<b>SAE 1 (A1)</b>	SOUS BLOC		N														
Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adolescent ?	Hydride		O	10,0	15,0				25,0	10	-	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL				
Droits et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes : notions et concepts / Enfant acteur de ses propres parcours	Hydride		O	9,0	11,0				20,0								
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hydride		O	3,0	7,0				10,0								
Cultures de la jeunesse	Hydride		O	4,0	10,0				14,0								
Addictions	Hydride		O	4,0	11,0				15,0								
<b>Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse</b>	BDC		N	34,0	44,0	0,0	0,0	200,0	78,0	15							
<b>SAE 2 (C1-D1-E1)</b>	SOUS BLOC		N														
Les représentations de l'enfance et de la jeunesse	Hydride		O	14,0	12,0				26,0	15	-	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL				
Séminaire Méthodologie de la recherche et régimes épistémologiques	Hydride		O	15,0	15,0				30,0								
Analyser et comprendre des ressources en anglais	Hydride		O	5,0	10,0				15,0								
Les métiers de la recherche	Présentiel		O		5,0				5,0								
Conférences, colloques et séminaires : dialogue entre la recherche et les pratiques professionnelles	Présentiel		N						0,0								
Suivi des mémoires M1 (2h par étudiant)	Hydride		O		2,0			200,0	2,0								
<b>Agir face aux situations de discrimination et violence</b>	BDC		N	52,0	31,0	0,0	0,0	0,0	83,0	10							
<b>SAE 3 (F1-H1)</b>	SOUS BLOC		N														
Les discriminations : notions de droit et sciences sociales	Hydride		O	19,0	16,0				35,0	10	-	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL				
<b>Vulnérabilités (formes, définitions, effets et ressources), violences (configuration des violences) et outils/acteurs à mobiliser</b>	SOUS BLOC			33,0	15,0				48,0								
Violences de manière générale et violences sexuelles	Hydride		O	9,0					9,0								
Maltraitance/négligence : protection de l'enfance	Hydride		O	6,0	3,0				9,0								
Migrations et plurilinguisme	Distanciel		O	9,0					9,0								
Handicap	Hydride		O	9,0	12,0				21,0								
<b>Gérer des projets, des structures, services dans le domaine enfance-jeunesse</b>	BDC		N	44,0	54,0	0,0	0,0	310,0	98,0								10
<b>SAE 4 (I1-K1)</b>	SOUS BLOC		N														
Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et la jeunesse	Hydride		O	18,0	12,0				30,0	10	-	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL			Heures mutualisées avec SAE 5	
Politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Hydride		O	13,0	17,0				30,0								
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel		O	10,0	13,0				23,0								
Méthodologie Portfolio	Présentiel		O	3,0				100,0	3,0								
Les métiers de l'enfance-jeunesse : insertion professionnelle	Présentiel		O		6,0				6,0								
Charte de l'étudiant du master : travail collectif	Présentiel		O		6,0				6,0								
STAGE			N					210,0	0,0								
<b>SAE 5 (I2-K2)</b>	SOUS BLOC		N														
Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et la jeunesse	Hydride		N						0,0	15	-	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL			Heures mutualisées avec SAE 4	
Politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Hydride		N						0,0								
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel		N						0,0								
Méthodologie Portfolio	Présentiel		N						0,0								
Les métiers de l'enfance-jeunesse : insertion professionnelle	Présentiel		N						0,0								
Charte de l'étudiant du master : travail collectif	Présentiel		N						0,0								
STAGE			N						0,0								
<b>Total heures :</b>				160,00	183,00	0,00	0,00	510,00	343,00	45							
<b>Conditions de validation de l'année :</b>	3 SAE validées sur 5 - La validation d'une SAE entraîne la validation des compétences de niveau inférieur de l'année précédente et de l'année en cours (ex : SAE 5 compétences I2 et K2 validée implique validation de la SAE 6 compétences I1 et K1 - Sessions 1 et 2 identiques)																

**M2 :**

Intitulés	Nature	CODE CNU	Participe aux charges O/N	Nbre d'heures						Total	ECTS	Coef	MCC session 1		MCC session 2			Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)
				CM	TD	CM/TD	TP	Travail perso	Heures/étudiant				Assidu		Assidu			
				Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé					Nature épreuve + (coefficient)	Durée	Nature épreuve + (coefficient)	Durée	Report O/N	
<b>Développer l'agentivité des enfants et des jeunes</b>	BDC		N	20,0	38,0	0,0	0,0	0,0	58,0	10								
<b>SAE 6 (A2)</b>	SOUS BLOC		N															
Créativité et expressions des enfants et des jeunes	Hybride		O	9,0	13,0				22,0	10	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	Heures mutualisées avec SAE 7		
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hybride		O	9,0	7,0			16,0										
Retours d'expériences et outils de prévention des conduites à risques	Présentiel		O	2,0	18,0			20,0										
<b>SAE 7 (A3-B1)</b>	SOUS BLOC		N															
Créativité et expressions des enfants et des jeunes	Hybride		N							5	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	Heures mutualisées avec SAE 6			
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hybride		N															
Retours d'expériences et outils de prévention des conduites à risques	Présentiel		N															
<b>Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse</b>	BDC		N	8,0	30,0	0,0	0,0	715,0	38,0	25								
<b>SAE 8 (D2-E2)</b>	SOUS BLOC		N															
Conférences, colloques et séminaires : dialogue entre la recherche et les pratiques professionnelles	Présentiel		N					15,0	0,0	25	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	5 événements scientifiques au choix sur les 2 ans - 3h par événement			
Suivi des mémoires et soutenance M2(4h par étudiant)	Hybride		O		4,0			700,0	4,0									
Valorisation et diffusion de la recherche, innovation	Hybride		O	2,0	8,0				10,0									
Restituer, présenter, produire des recherches en anglais	Présentiel		O	6,0	9,0				15,0									
Terrain de recherche-action	Présentiel		O		9,0				9,0									
<b>Agir face aux situations de discrimination et violence</b>	BDC		N	34,0	63,5	0,0	0,0	0,0	97,5	8								
<b>SAE 9 (F2-G1-H2)</b>	SOUS BLOC		N															
Diversité des expressions des enfants et des jeunes	Hybride		O	4,0	12,0				16,0	8	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL				
Outils de médiation : situations de crise et complexes	Hybride		O	4,0	18,0				22,0									
Concevoir des stratégies de prévention contre les violences	Hybride		O	6,0	14,0				20,0									
<b>Vulnérabilités (formes, définitions, effets et ressources), violences (configuration des violences) et outils/acteurs à mobiliser</b>	SOUS BLOC		N	20,0	19,5	0,0	0,0	0,0	39,5									
Pauvreté	Présentiel		O	3,0					3,0									
Santé (parcours de soin, maladies somatiques, maladies rares, prématurité)	Présentiel		O	4,0	6,0				10,0									
Harcèlement scolaire : climat scolaire et cyberharcèlement	Hybride		O	7,0	7,0				14,0									
Les loisirs, le sport, le corps	Hybride		O	6,0	6,5				12,5									
<b>Gérer des projets, des structures, services dans le domaine enfance-jeunesse</b>	BDC		N	26,0	77,0	0,0	0,0	880,0	103,0	12								
<b>SAE 10 (J1-J2-L1-M1)</b>	SOUS BLOC		N															
Agir sur les politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Présentiel		O	4,0	6,0				10,0	12	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL	VAL / NON VAL				
Acteurs et réseaux de l'enfance-jeunesse	Distanciel		O	9,0	6,0				15,0									
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel		O		7,0				7,0									
Management d'équipe : piloter le changement	Présentiel		O	6,0	6,0				12,0									
Management d'équipe : communication, gestion des conflits et gestion du stress	Présentiel		O	7,0	11,0				18,0									
Diffuser les bonnes pratiques : analyse de la pratique	Présentiel		O		15,0				15,0									
Projet professionnel et personnel de l'étudiant	Hybride		O		10,0				10,0									
Atelier CV et lettre de motivation	Hybride		O		10,0				10,0									
Suivi étudiant, qualité de vie, portfolio	Hybride		O		3,0			250,0	3,0									
STAGE			N					630,0	0,0									
Rapport de stage (suivi et soutenance)	Hybride		O		3,0				3,0						18 semaines de stage			
																3h/étudiant		
<b>Conditions de validation de l'année :</b>				<b>88,00</b>	<b>208,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1595,00</b>	<b>296,50</b>	<b>55</b>							<b>10 SAE validées sur 10 - La validation d'une SAE entraîne la validation des compétences de niveau inférieur de l'année précédente et de l'année en cours (ex : SAE 7 compétence A3 validée implique validation de la SAE 6 compétence A2 et de la SAE 1 compétence A1 - Sessions 1 et 2 identiques)</b>	

## 2.2 Répartition des heures par université

Année universitaire : 2024-2025 CFVU du : 10 juillet 2023 Effectif prévisionnel : 20			Master Études sur l'enfance et la jeunesse 1ère année Répartition des heures par université							
Intitulés	Nature	Participe aux charges	Nombre d'heures							
			UA		LMU		NU		Travail perso	Total
		O/N	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé	Heures/étudiant
<b>Développer l'agentivité des enfants et des jeunes</b>	<b>BDC</b>	N	16,0	21,5	0,0	0,0	14,0	32,5	0,0	84,0
<b>SAE 1 (A1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adolescent ?	Hydride	O	5,0	7,5			5,0	7,5		25,0
Droits et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes : notions et concepts / Enfant acteur de ses propres parcours	Hydride	O	9,0	11,0						20,0
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hydride	O					3,0	7,0		10,0
Cultures de la jeunesse	Hydride	O					4,0	10,0		14,0
Addictions	Hydride	O	2,0	3,0			2,0	8,0		15,0
<b>Innovier par la recherche dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>BDC</b>	N	12,0	18,0	12,0	18,0	10,0	12,0	200,0	78,0
<b>SAE 2 (C1-D1-E1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Les représentations de l'enfance et de la jeunesse	Hydride	O	7,0	6,0	7,0	6,0				26,0
Séminaire Méthodologie de la recherche et régimes épistémologiques	Hydride	O	5,0	5,0			10,0	10,0		30,0
Analyser et comprendre des ressources en anglais	Hydride	O			5,0	10,0				15,0
Les métiers de la recherche	Présentiel	O		5,0						5,0
Conférences, colloques et séminaires : dialogue entre la recherche et les pratiques professionnelles	Présentiel	N								0,0
Suivi des mémoires M1 (2h par étudiant)	Hydride	O		2,0		2,0		2,0	200,0	2,0
<b>Agir face aux situations de discrimination et violence</b>	<b>BDC</b>	N	29,5	17,0	12,5	8,0	8,0	8,0	0,0	83,0
<b>SAE 3 (F1-H1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Les discriminations : notions de droit et sciences sociales	Hydride	O	9,5	8,0	9,5	8,0				35,0
<b>Vulnérabilités (formes, définitions, effets et ressources), violences (configuration des violences) et outils/acteurs à mobiliser</b>	<b>SOUS BLOC</b>									
Violences de manière générale et violences sexuelles	Hybride	O	9,0							9,0
Maltraitance/négligence : protection de l'enfance	Hydride	O	2,0	2,0			2,0	3,0		9,0
Migrations et plurilinguisme	Distanciel	O	3,0		3,0		3,0			9,0
Handicap	Hydride	O	6,0	7,0			3,0	5,0		21,0
<b>Gérer des projets, des structures, services dans le domaine enfance-jeunesse</b>	<b>BDC</b>	N	44,0	54,0					310,0	98,0
<b>SAE 4 (I1-K1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et la jeunesse	Hydride	O	18,0	12,0						30,0
Politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Hydride	O	13,0	17,0						30,0
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel	O	10,0	13,0						23,0
Méthodologie Portfolio	Présentiel	O	3,0						100,0	3,0
Les métiers de l'enfance-jeunesse : insertion professionnelle	Présentiel	O		6,0						6,0
Charte de l'étudiant du master : travail collectif	Présentiel	O		6,0						6,0
STAGE		N							210,0	0,0
<b>SAE 5 (I2-K2)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et la jeunesse	Hydride	N								0,0
Politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Hydride	N								0,0
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel	N								0,0
Méthodologie Portfolio	Présentiel	N								0,0
Les métiers de l'enfance-jeunesse : insertion professionnelle	Présentiel	N								0,0
Charte de l'étudiant du master : travail collectif	Présentiel	N								0,0
STAGE		N								0,0
<b>Répartition des heures étudiants</b>			<b>101,50</b>	<b>110,50</b>	<b>24,50</b>	<b>26,00</b>	<b>32,00</b>	<b>52,50</b>	<b>510,00</b>	<b>343,00</b>
<b>Répartition en ETD</b>			<b>262,75</b>	<b>62,75</b>	<b>100,50</b>					

Année universitaire : 2025-2026			Master Études sur l'enfance et la jeunesse							
CFVU du : 10 juillet 2023			2ème année							
Effectif prévisionnel : 20			Répartition des heures par université							
Intitulés	Nature	Participe aux charges	Nombre d'heures						Travail perso	Total
			UA		LMU		NU			
			CM	TD	CM	TD	CM	TD		
			O/N	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures		
<b>Développer l'agentivité des enfants et des jeunes</b>	<b>BDC</b>	N	9,0	10,0	5,0	7,0	6,0	21,0	0,0	58,0
<b>SAE 6 (A2)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Créativité et expressions des enfants et des jeunes	Hybride	O	4,0	6,0	2,0	4,0	3,0	3,0		22,0
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hybride	O	3,0	4,0	3,0	3,0	3,0			16,0
Retours d'expériences et outils de prévention des conduites à risques	Présentiel	O	2,0					18,0		20,0
<b>SAE 7 (A3-B1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Créativité et expressions des enfants et des jeunes	Hybride	N								
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	Hybride	N								
Retours d'expériences et outils de prévention des conduites à risques	Présentiel	N								
<b>Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse</b>	<b>BDC</b>	N	2,0	12,0	6,0	18,0	0,0	8,0	715,0	38,0
<b>SAE 8 (D2-E2)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Conférences, colloques et séminaires : dialogue entre la recherche et les pratiques professionnelles	Présentiel	N							15,0	0,0
Suivi des mémoires et soutenance M2(4h par étudiant)	Hybride	O		4,0		4,0		4,0	700,0	4,0
Valorisation et diffusion de la recherche, innovation	Hybride	O	2,0	8,0						10,0
Restituer, présenter, produire des recherches en anglais	Présentiel	O			6,0	9,0				15,0
Terrain de recherche-action	Présentiel	O				5,0		4,0		9,0
<b>Agir face aux situations de discrimination et violence</b>	<b>BDC</b>	N	31,0	58,5	3,0	3,0	2,0	0,0	0,0	97,5
<b>SAE 9 (F2-G1-H2)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Diversité des expressions des enfants et des jeunes	Hybride	O	4,0	12,0						16,0
Outils de médiation : situations de crise et complexes	Hybride	O	4,0	16,0			2,0			22,0
Concevoir des stratégies de prévention contre les violences	Hybride	O	6,0	14,0						20,0
<b>Vulnérabilités (formes, définitions, effets et ressources), violences (configuration des violences) et outils/acteurs à mobiliser</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Pauvreté	Présentiel	O	3,0							3,0
Santé (parcours de soin, maladies somatiques, maladies rares, prématurité)	Présentiel	O	4,0	6,0						10,0
Harcèlement scolaire : climat scolaire et cyberharcèlement	Hybride	O	7,0	7,0						14,0
Les loisirs, le sport, le corps	Hybride	O	3,0	3,5	3,0	3,0				12,5
<b>Gérer des projets, des structures, services dans le domaine enfance-jeunesse</b>	<b>BDC</b>	N	20,0	63,0	6,0	13,5	0,0	9,5	880,0	103,0
<b>SAE 10 (J1-J2-L1-M1)</b>	<b>SOUS BLOC</b>	N								
Agir sur les politiques publiques de l'enfance et la jeunesse	Présentiel	O	4,0	6,0						10,0
Acteurs et réseaux de l'enfance-jeunesse	Distanciel	O	3,0	2,0	6,0	4,0				15,0
Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet	Présentiel	O		7,0						7,0
Management d'équipe : piloter le changement	Présentiel	O	6,0	6,0						12,0
Management d'équipe : communication, gestion des conflits et gestion du stress	Présentiel	O	7,0	11,0						18,0
Diffuser les bonnes pratiques : analyse de la pratique	Présentiel	O		15,0						15,0
Projet professionnel et personnel de l'étudiant	Hybride	O				3,5		6,5		10,0
Atelier CV et lettre de motivation	Hybride	O		10,0						10,0
Suivi étudiant, qualité de vie, portfolio	Hybride	O		3,0		3,0			250,0	3,0
STAGE		N							630,0	0,0
Rapport de stage (suivi et soutenance)	Hybride	O		3,0		3,0		3,0		3,0
<b>Répartition heures étudiant</b>			<b>62,00</b>	<b>143,50</b>	<b>20,00</b>	<b>41,50</b>	<b>8,00</b>	<b>38,50</b>	<b>1595,00</b>	<b>296,50</b>
<b>Répartition en ETD</b>			<b>236,50</b>	<b>71,50</b>	<b>50,50</b>					

En jaune : les heures de suivi des étudiants, des rapports de stage et des mémoires sont assurées de façon équitable, selon la répartition fixée dans les tableaux (entre deux ou trois partenaires).

**Master EEJ : répartition des heures par université**

	<b>UA</b>		<b>LMU</b>		<b>NU</b>		Total
	CM	TD	CM	TD	CM	TD	
M1	101,50	110,50	24,50	26,00	32,00	52,50	347,00
M2	62,00	143,50	20,00	41,50	8,00	41,50	316,50
Total	163,50	254,00	44,50	67,50	40,00	94,00	663,50
Total ETD	499,25		134,25		154,00		787,50
<b>Clé de répartition</b>	<b>63%</b>		<b>17%</b>		<b>20%</b>		<b>100%</b>

## Annexe 3 – Référentiel de compétences

Compétences	Composantes essentielles	Acquis d'apprentissage / apprentissages critiques	Enseignements	SAE	Détails SAE	ECTS
Développer l'agentivité des enfants et des jeunes	<p>En considérant les enfants comme des acteurs à part entière</p> <p>En favorisant le développement de l'esprit critique des enfants et des jeunes</p> <p>En prenant en compte les conduites à risque</p> <p>En maîtrisant les outils d'accompagnement à l'agentivité des enfants et des jeunes</p>	Interroger la place des enfants et des jeunes dans la société (à l'école, dans le domaine de la santé, dans la famille, dans les loisirs...)	Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce qu'un adolescent ? Droits et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes : notions et concepts / Enfant acteur de ses propres parcours	A1	<p>Au sein du stage de 6 semaines, élaborer une enquête sur la prise en compte de la parole et du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes, avec analyse des résultats (rapport).</p> <p>Enquête sur l'effectivité du droit des enfants, la prise en compte de la parole des enfants, la facilitation du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes. (du point de vue de l'étudiant et du contexte du stage) + Ecrit réflexif sur la démarche d'enquête (instrument d'enquête, analyse de la pertinence de cet instrument...)+ rapport d'analyse des résultats</p>	10
		Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir acteurs de leur propre vie, projets et parcours	Cultures de la jeunesse			
		Développer des pratiques, des actions, des stratégies facilitant l'agentivité des enfants des jeunes	Créativité et expressions des enfants et des jeunes	A2	<p>L'étudiant propose une action/stratégie pour le développement du pouvoir d'agir et la prise en compte de la parole de l'enfant, en lien avec son terrain de stage de M1.</p> <p>Soutenance avec le professionnel (du stage précédent) et les EC. Oral de 15 minutes avec présentation et questions de la part du professionnel, EC et étudiant évaluateur. L'étudiant évaluateur est évalué sur son travail d'élaboration d'une grille de critères, sur ses appréciations et ses validations. Tirage au sort des évaluateurs. Etudiant 1 (évalué) : Soutenance orale 15 min + support de présentation</p> <p>Etudiant 2 (évaluateur) : Grille de critères d'évaluation + appréciations</p>	10
Pratiques innovantes facilitant le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes	<p>Cultures de la jeunesse</p> <p>Addictions</p> <p>Retours d'expériences et outils de prévention des conduites à risques : compétences psychosociales</p>	A3 et B1	<p>Simulation d'un comité du pouvoir d'agir (partenariat Fédé des centres sociaux) avec 5/6 rôles (ex : élu d'un centre social, coordinateur fédé, animateur jeunesse, jeune, association du quartier...), qui débouche sur une proposition qui réponde à une question (une étude de cas) en lien avec le pouvoir d'agir et les conduites à risques (durée : 30 min de lecture du cas + 1h de discussion)</p> <p>En présence d'un ou deux EC/groupe (mobiliser 4 à 8 EC sur la matinée)</p> <p>Fournir aux étudiants un ordre du jour et un dossier préparatoire comportant des expressions de jeunes // revoir les différents rôles à jouer par les étudiants</p> <p>Le rôle à jouer est connu de l'étudiant avant l'évaluation, mais le cas est découvert le jour J.</p> <p>Ecrit réflexif sur les enjeux entre les acteurs, la place occupée lors de la discussion, évolution au cours du débat, expliquer le positionnement et les changements opérés</p>			
Dépister, comprendre et interpréter les choix						
					<b>Total ECTS Compétence 1</b>	<b>25</b>
Innover par la recherche dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse	<p>En interrogeant les représentations sur l'enfance-jeunesse</p> <p>En respectant les principes éthiques et épistémologiques</p>	Interroger les représentations de l'enfance et de la jeunesse	Les représentations de l'enfance et de la jeunesse	SAE C1, D1 et E1	<p>La démarche de recherche au sein du Master EEJ s'inscrit dans un continuum sur les 2 années. Le mémoire de M1 a pour objectif de familiariser l'étudiant à la méthodologie de la recherche et de lui permettre de déterminer une thématique de recherche qui l'intéresse particulièrement. Cette thématique pourra être réinvestie pour le mémoire de M2.</p> <p>Il est attendu de l'étudiant qu'il rédige un mémoire de 30 pages comprenant une introduction, un état de l'art (ressources à minima en français et en anglais), une problématisation, une ébauche de démarche méthodologique de recueil de données ainsi qu'une partie réflexive.</p>	15
		Définir un sujet de recherche	Séminaire Méthodologie de la recherche et régimes épistémologiques			
		Mobiliser des ressources en anglais	Analyser et comprendre des ressources en anglais			
	<p>En pratiquant une recherche interdisciplinaire</p> <p>En interagissant avec le terrain</p> <p>En valorisant et en diffusant les résultats de la recherche</p>	Mener un projet de recherche interdisciplinaire	Conférences, colloques et séminaires : dialogue entre la recherche et les pratiques professionnelles	SAE D2 et E2	<p>Mémoire de recherche professionnelle, en lien avec le stage de M2, s'inscrivant dans une approche disciplinaire majeure et comprenant une ouverture vers une approche disciplinaire mineure. Ce mémoire comprendra un résumé de la recherche en anglais (2-3 pages).</p> <p>Mémoire de 60 à 80 pages</p> <p>Soutenance orale : 15 min de présentation + 30 min d'échanges + 15 min de délibération (= 1h/étudiant)</p> <p>L'étudiant doit exposer lors de la soutenance ses difficultés, les limites de son travail mais aussi les résultats essentiels de sa recherche et ses apports au savoir.</p>	25
			Terrain de recherche-action			
		Les métiers de la recherche				
		Mémoire de recherche				
		Valorisation et diffusion de la recherche, innovation				
		Présenter des recherches en anglais	Restituer, présenter, produire des ressources en anglais			
					<b>Total ECTS Compétence 2</b>	<b>40</b>

Compétences	Composantes essentielles	Acquis d'apprentissage / apprentissages critiques	Enseignements	SAE	Détails SAE	ECTS
Agir face aux situations de discrimination et violence	En identifiant les situations/contextes de maltraitance En sensibilisant les acteurs de l'enfance-jeunesse En développant des stratégies de prévention En mobilisant les personnes expertes/idoines face aux situations les plus graves	Connaître, identifier les discriminations	Les discriminations : notions de droit et sciences sociales	SAE F1 et H1	En amont de cette SAE, dès le premier cours, questionner les représentations des étudiants sur les vulnérabilités/violences suivantes : violences en général et violences sexuelles, maltraitance/négligence, handicap, migrations et plurilinguisme. Ces représentations initiales seront à restituer par chaque étudiant dans un document (schéma/synthèse).	
		Prendre en compte les situations de vulnérabilités	Les vulnérabilités : formes et définitions / Les vulnérabilités : effets et ressources		Constituer des groupes de 3 étudiants. Chaque groupe se voit confier une étude de cas (dossier de plusieurs documents à construire par les EC) faisant état d'une vulnérabilité ou d'une situation de violence particulière. Dans un dossier comptant pour 70% de l'évaluation, les étudiants doivent : - expliquer en quoi la situation présentée est une situation de vulnérabilité/violence (ce qui la caractérise en tant que telle) - identifier les répercussions de la vulnérabilité/violence dans la vie quotidienne de l'enfant ou du jeune - identifier les répercussions de la vulnérabilité/violence dans la vie quotidienne des parents et des proches - identifier les besoins spécifiques de l'enfant ou du jeune - proposer un plan d'action permettant de répondre à cette situation et aux besoins de l'enfant ou du jeune, tenant compte de la législation en vigueur. Ce plan d'action comporte des objectifs, des supports/actions adaptés et s'appuie sur les réseaux d'acteurs pertinents.	10
		Savoir agir en situation d'urgence et/ou complexe	Diversité des expressions des enfants et des jeunes Outils de médiation : situations de crise et complexes	SAE F2, G1 et H2	Chaque étudiant, dans une partie réflexive individuelle à joindre au dossier, doit expliquer et justifier les choix qu'il a effectués pour traiter le cas et proposer le plan d'action. Dans cet écrit, il analyse les points forts et les axes d'amélioration de son travail, en explicite les éventuelles difficultés et propose des pistes de remédiation. Il joint également à cet écrit un document (schéma/synthèse) faisant état de ses représentations initiales sur les vulnérabilités/violences, afin d'apprécier sa propre progression vis-à-vis de ses représentations. Ce travail donne aussi lieu à un oral comptant pour 30% de l'évaluation, par groupe, devant les pairs, appuyé par un support visuel prenant la forme d'une représentation graphique (outil à travailler avec les étudiants en amont). Déroulé de l'évaluation orale : - Chaque groupe expose dans la salle de cours sa représentation graphique. - Chaque étudiant débute dans la salle afin d'essayer de comprendre le cas et le plan d'action des autres groupes, à partir des représentations graphiques exposées. - Chaque groupe explicite à l'oral sa représentation graphique devant les pairs.	
		Veiller au respect de l'intégrité des enfants et des jeunes dans tous les contextes/situations	Configurations des violences / Les violences scolaires, intrafamiliales et dans les loisirs		Les étudiants de la classe sont répartis en 3 (?) groupes. Chaque groupe est en charge d'organiser un événement/une action de sensibilisation en direction soit : - d'un public jeune - du grand public (ex : exposition en lien avec la ville par exemple) - d'un public universitaire (ex : journée d'étude : veiller à ce que ce soit pas les experts qui parlent à la place des étudiants) - d'un public de professionnels de l'enfance-jeunesse (ex : éducation nationale) Cet événement/action de sensibilisation porte sur une thématique au choix du groupe, liée aux vulnérabilités/violences chez les enfants et les jeunes et plus spécifiquement aux situations d'urgence ou complexes. L'action doit être menée jusqu'à son terme. problématisation, plan d'action et mise en oeuvre au côté du professionnel. Penser à leur faire faire des entraînements en cours (présentiel) sur des savoirs-faires, savoirs-être (savoir établir un diagnostic, établir un plan d'action, mener un entretien qualitatif, élaborer des enquêtes, communication institutionnelle...etc)	8
Mettre en œuvre des actions qui répondent aux problématiques des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques	Les outils et les acteurs à mobiliser (dont enfants à besoins spécifiques) Concevoir des stratégies de prévention contre les violences					
					<b>Total ECTS Compétence 3</b>	<b>18</b>



Compétences	Composantes essentielles	Acquis d'apprentissage / apprentissages critiques	Enseignements	SAE	Détails SAE	ECTS	
Gérer des projets, des structures, services dans le domaine de l'enfance-jeunesse	En coordonnant le système d'acteurs de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire En respectant les cadres légaux et réglementaires En ayant une approche globale de l'enfant	Connaître les fondements et les notions du droit public dans le champ de l'enfance et de la jeunesse	Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et de la jeunesse	SAE I1, K1	Par groupes de 4 étudiants, imaginez un projet à monter autour d'une question liée à l'enfance-jeunesse (ex : parentalité, enfance en danger, lutte contre les stéréotypes de genre...) La réalisation concrète du projet n'est pas demandée. Votre travail devra démontrer une coordination des acteurs de l'enfance et de la jeunesse pertinents pour ce projet, tenir compte des cadres légaux et réglementaires et démontrer une approche globale de l'enfant ou du jeune. Votre travail portera sur la conception du projet (sujet, objectif, public cible, acteurs...), la définition de ses différentes étapes et mentionnera l'évaluation prévue du projet. Rapport écrit collectif présentant le projet (10 pages hors biblio) + présentation orale collective devant le groupe (20 min) + écrit réflexif individuel.	10	
		Garantir le respect du cadre légal et réglementaire dans les pratiques professionnelles					
		Appréhender l'éco-système des structures et des acteurs enfance-jeunesse	Politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse				
		Concevoir, animer et évaluer un projet en enfance-jeunesse	Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet				
			Connaître les fondements et les notions du droit public dans le champ de l'enfance et de la jeunesse / Garantir le respect du cadre légal et réglementaire dans les pratiques	Cadres légaux et réglementaires dans le champ de l'enfance et de la jeunesse	SAE I2 et K2	Lors du stage de M1, vous devez mener au moins 2 actions parmi les actions suivantes : - animer une réunion - co-animer une action auprès de jeunes / participer à une mise en situation auprès de jeunes - co-animer un accompagnement/une séance de formation ou de sensibilisation auprès d'un public interne ou externe à la structure de stage La "performance" du stagiaire en situation sera évaluée par le tuteur ou la tutrice de stage, qui s'appuiera sur une grille fournie par l'équipe pédagogique. La réflexivité de l'étudiant sera quant à elle évaluée par le biais du portfolio.	15
			Appréhender l'éco-système des structures et des acteurs enfance-jeunesse				
			Concevoir, animer et évaluer un projet en enfance-jeunesse	Concevoir, animer, coordonner et évaluer un projet			
			Mobiliser le réseau d'acteurs autour d'un projet ou d'une action	Agir sur les politiques publiques et conseiller les élu.e.s			
			Coordonner un projet dans le domaine de l'enfance-jeunesse	Acteurs et réseaux de l'enfance-jeunesse	SAE J1, J2, L1, M1	Au cours de son stage de M2, l'étudiant devra conduire un projet supposant une dimension transformatrice, répondant à des objectifs fixés par la structure et supposant notamment : - la conduite de réunions - l'accompagnement des professionnels - planification temporelle - benchmarking	12
			Animer une équipe (management)	Animer une équipe pluridisciplinaire et piloter un service			
			Diffuser les bonnes pratiques et former les équipes	Diffuser les bonnes pratiques			
	Former les équipes et transmettre les dernières données de la recherche						
						<b>Total ECTS Compétence 4</b>	<b>22</b>
						<b>Total ECTS M1</b>	<b>60</b>
						<b>Total ECTS M2</b>	<b>60</b>
					<b>Total ECTS Master</b>	<b>120</b>	